

CONFÉRENCE DE PRESSE ANNUELLE DU 15 JANVIER 2019

Vania Alleva, vice-présidente de l'USS

Renforcer les droits des travailleuses et travailleurs – faire respecter l'égalité

Les syndicats ont derrière eux une année riche en luttes. En septembre, une grande manifestation nous a permis de lancer, aux côtés d'autres forces progressistes, un signal clair en faveur de l'égalité salariale. Grâce à la spectaculaire mobilisation des maçons, nous avons su défendre la convention collective du secteur de la construction ainsi que la retraite anticipée sur les chantiers, sans dégradation des prestations. Nous avons obtenu des améliorations lors de nos campagnes pour de nouvelles CCT dans l'industrie des machines, dans la location de services ainsi que pour les CFF, tandis que la nouvelle CCT des shops de stations-service a été déclarée de force obligatoire. Des centaines de milliers de salarié-e-s vont profiter de ces succès syndicaux et d'autres encore.

Nos campagnes et nos mobilisations sont absolument nécessaires. Le dernier rapport de l'USS sur la répartition des revenus le confirme: en dépit de sa vigoureuse croissance économique, la Suisse néglige tout rééquilibrage social. Les salaires et les rentes sont à la traîne des gains de productivité, les primes des caisses-maladie et les loyers grèvent les moyens et bas revenus, tandis que les écarts de revenu et de fortune se creusent. Les employeurs ont lancé une attaque massive visant à flexibiliser la loi sur le travail et les CCT. Si les syndicats ne parviennent pas à déjouer ces brutales attaques et à renverser la tendance au creusement des inégalités sociales, l'économie et la société risquent bien de perdre leur équilibre.

Renforcer les droits des travailleurs/-euses, au lieu de démanteler la protection des salaires

C'est bien pourquoi nous combattons résolument tout démantèlement des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, et donc tout affaiblissement de la protection des salaires en place en Suisse. Quiconque travaille dans ce pays doit être soumis à nos conditions de travail et percevoir un salaire suisse, indépendamment de son origine.

Je serai claire: l'accord-cadre négocié entre le Conseil fédéral et une délégation de l'Union européenne est inacceptable. Non seulement il sacrifie des éléments essentiels des instruments indispensables à d'étroits contrôles, soit le dépôt obligatoire de cautions, les annonces préalables ainsi que les contrôles auprès des indépendants. Mais tout le système des CCT étendues, qui a fait ses preuves dans le cadre de notre partenariat social, est remis en question. Au cas où la Suisse devrait reprendre les directives européennes et où nos mesures d'accompagnement seraient soumises à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, le volet d'application de nos CCT serait compromis. En effet, la directive d'exécution de l'UE est loin d'être suffisante, faute de permettre aux organes de contrôle paritaires de sanctionner les infractions découvertes.

Le système suisse d'exécution des conventions collectives par les partenaires sociaux est unique en Europe. Il n'est certainement pas parfait. Mais il est peu bureaucratique, très flexible et fonctionne plutôt bien. Notre engagement résolu en faveur de la protection des salaires n'est pas dirigé

contre l'Europe. Bien au contraire, nous luttons partout, avec nos homologues syndicaux des autres pays, pour le renforcement des droits de tous les travailleurs/-euses, indépendamment de leur pays d'origine. Un coup d'œil au-delà des frontières le montre: quand le désordre s'installe sur le marché du travail, ce sont avant tout les nationalistes et les xénophobes qui en profitent. Il nous incombe en tant que syndicats de veiller, en renforçant les mesures d'accompagnement et les droits des travailleurs en général, à ce que les salaires et les conditions de travail helvétiques restent garantis à l'avenir. Il est hors de question d'affaiblir les mesures d'accompagnement.

Dans ce contexte, l'accord proposé par le conseiller fédéral Ignazio Cassis est voué à l'échec. L'USS le rejette. Le Conseil fédéral devrait interrompre maintenant le processus et concentrer son énergie sur la confirmation de la voie bilatérale lors des prochaines votations sur la directive européenne sur les armes et l'« initiative de limitation » de l'UDC.

Notre devoir: évolution des salaires et égalité salariale

Les relations avec l'UE ont une influence sur les salaires et sur les conditions de travail en Suisse. Mais nos propres lois, contrats et accords salariaux sont encore bien plus importants à cet égard. Or le bilan en la matière laisse hélas à désirer.

Malgré les solides bénéfices engrangés au fil des ans, la plupart des entreprises ne sont pas disposées à partager leurs résultats avec leurs employé-e-s, qui y ont pourtant largement contribué. Nous avons été confrontés, lors des négociations salariales, à une dureté inédite de la part des employeurs. Le bilan définitif n'est pas encore tiré, mais après deux ans de stagnation salariale et alors que le renchérissement s'accélère, une baisse des salaires réels s'annonce pour l'année à venir. C'est profondément injuste du point de vue social et dommageable à la collectivité. Nous allons donc concentrer nos forces en 2019 pour obtenir le renversement de tendance qui s'impose, grâce à une campagne interprofessionnelle.

Et nous ne pensons pas ici qu'aux collaborateurs/-trices de longue date, mais surtout aux salaires féminins. Vous le savez bien: la discrimination salariale des femmes – la part «explicable» comme les écarts injustifiés entre les genres – est restée quasiment inchangée près de 40 ans après l'introduction du principe constitutionnel de l'égalité salariale, et cela malgré la loi sur l'égalité.

Grève des femmes du 14 juin 2019

La résistance des associations patronales et des parties bourgeois à toute amélioration, même minime, de la loi est inacceptable – pour ne pas dire scandaleuse. Nous ne voulons ni ne pouvons tolérer que les choses en restent là. Après la fructueuse manifestation en faveur de l'égalité salariale de l'automne dernier, nous avons obtenu quelques améliorations de loi. Il est urgent de les mettre en œuvre systématiquement. Or c'est loin d'être suffisant. Il faut des mesures plus poussées, qui garantissent une véritable égalité et qui mettent un terme à la discrimination. C'est précisément ce que vise la grève nationale des femmes du 14 juin 2019. Notre travail de mobilisation se poursuit à plein régime, et les syndicats collaborent en vue de cette manifestation avec une vaste alliance des organisations féministes et progressistes.

Renseignements:

Vania Alleva, vice-présidente de l'USS et présidente du syndicat Unia, 079 620 11 14